

Vous êtes à la recherche d'un investissement:

■ dont l'objectif visé est, par le biais de l'obligation sous-jacente, de rembourser à l'échéance finale, au moins 100% de la prime nette investie, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur ou du garant de l'obligation sous-jacente

■ dont la plus-value potentielle à l'échéance finale dépend des prestations de l'indice iStoxx Europe Demography 50 (Price) Index.

■ dont la plus-value potentielle à l'échéance finale est exonérée de précompte mobilier, selon la législation fiscale actuellement en vigueur (sous réserve de modifications futures)

■ sous la forme d'une assurance-vie, ce qui présente des avantages supplémentaires, comme la désignation d'un bénéficiaire.

Mais:

■ d'une durée fixe de 8 ans, 1 mois et 1 jour.

■ sans rendement garanti et sans rendement connu au préalable.

■ pour lequel une taxe d'assurance de 2,00% est due sur les primes versées.

Belfius Banque vous propose: Belfius Invest Accelerator 06-2026

Conditions valables au 18-04-2018. Modification de la fiche produit du 26-03-2018 suite à la publication du deuxième Supplément au Prospectus de Base, le 17-04-2018. L'investisseur qui a déjà accepté d'acquiescer ou de souscrire à ce produit a le droit de revoir son ordre de souscription jusqu'à 2 jours ouvrables suivant la publication du Supplément (19-04-2018).

Caractéristiques principales

L'assurance placement (Branche 23) Belfius Invest Accelerator 06-2026 est un contrat d'assurance-vie lié à un fonds d'investissement interne fermé. Le montant net à investir sert à acquiescer des unités du fonds «Belfius Invest Accelerator 06-2026».

Le fonds investit dans une obligation structurée émise par Belfius Financing Company SA, filiale à 100% de Belfius Banque SA, qui est également le garant de cette obligation.

Cette assurance placement (Branche 23) a une **durée fixe de 8 ans, 1 mois et 1 jour** et court jusqu'au 09-06-2026.

Objectif d'investissement

L'objectif visé est, par le biais de l'obligation sous-jacente, de rembourser à l'échéance finale, au moins 100% de la prime nette investie, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur ou du garant de l'obligation sous-jacente, avec une plus-value potentielle qui dépend de l'évolution de l'indice iStoxx Europe Demography 50 (Price) Index.

Infos économiques

Les changements démographiques mondiaux auront un énorme impact sur des indicateurs macro-économiques comme le Produit intérieur brut (PIB), la consommation et l'inflation. Nous nous attendons à ce que les actions reprises dans l'indice bénéficient de ces évolutions démographiques.

Ce nouvel indice est dérivé de l'indice Stoxx Europe 600 (Price) Index. Les actions sont sélectionnées parmi les secteurs qui seront impactés par les changements démographiques, qui distribuent des dividendes élevés et ont une faible volatilité¹. Le nombre d'actions par secteur est limité. Vous trouverez en page 3 une liste reprenant les entreprises qui le composent.

Dans le cas d'un indice de type «Price» (par opposition à un indice de type «Total Return»), les dividendes des actions ne sont pas réinvestis dans l'indice. Vous trouverez plus d'informations concernant cet indice, les critères de sélection et le poids des actions sous-jacentes sur www.stoxx.com/index-details?symbol= SXED50P.

¹ La volatilité indique dans quelle mesure la valeur du cours des actions peut augmenter ou diminuer. Plus la volatilité est forte, plus le risque lié aux actions et le revenu potentiel sont élevés.

Belfius Invest Accelerator 06-2026

Contract d'assurance du type Branche 23 – Mars-avril 2018

Calcul de la plus-value potentielle

A la date d'observation (le 26-05-2026), le niveau de l'indice iStoxx Europe Demography 50 (Price) Index est comparé avec le niveau initial de l'indice (au 15-05-2018).

Si la valeur finale de l'indice est supérieure à la valeur initiale, vous avez droit au remboursement du capital investi à l'échéance finale, majoré de 200% de la hausse de l'indice par rapport à la valeur initiale, limitée à maximum 40%. La probabilité que la plus-value de maximum 40% soit réalisée, est faible.

Si, à la date d'observation, la valeur finale de l'indice n'est toutefois pas supérieure à la valeur initiale, vous avez uniquement droit au remboursement du capital investi à l'échéance finale, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur ou du garant de l'obligation sous-jacente.

La plus-value potentielle versée à l'échéance finale est exonérée de précompte mobilier, selon la législation fiscale actuellement en vigueur. Mais une taxe d'assurance de 2,00% est payée sur la prime versée. Vu la longue durée, l'impact de cette taxe sur le rendement à l'échéance finale est toutefois limité.

À l'échéance finale, le rendement actuariel net se situe entre minimum -0,24% et maximum 3,99%¹.

¹ Les rendements nets tiennent compte du prix d'émission de 100% et de la taxe d'assurance de 2,00% (pas de commission de placement). Ils ont été calculés à partir de la date de départ de l'obligation structurée (15-05-2018) jusqu'à la date de fin incluse (09-06-2026). Ces derniers sont valables pour autant que le contrat d'assurance soit détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

Quelques exemples chiffrés²

	EXEMPLE NÉGATIF	EXEMPLE NEUTRE	EXEMPLE POSITIF	EXEMPLE POSITIF
Evolution de la valeur finale de l'indice par rapport à sa valeur initiale	-20%	0%	+5%	+25%
% de remboursement du capital investi à l'échéance finale³	100%	100%	110%	140% (maximum)
Montant de remboursement à l'échéance finale par coupure de 1.000 EUR	1.000 EUR	1.000 EUR	1.100 EUR	1.400 EUR
Rendement actuariel net⁴	-0,24%	-0,24%	0,94%	3,99%

² Les exemples ci-dessus ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne donnent aucune garantie quant au rendement réel.

³ Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur ou du garant.

⁴ Les rendements nets tiennent compte du prix d'émission de 100% et de la taxe d'assurance de 2,00% (pas de commission de placement). Ils ont été calculés à partir de la date de départ de l'obligation structurée (15-05-2018) jusqu'à la date de fin incluse (09-06-2026). Ces derniers sont valables pour autant que le contrat d'assurance soit détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

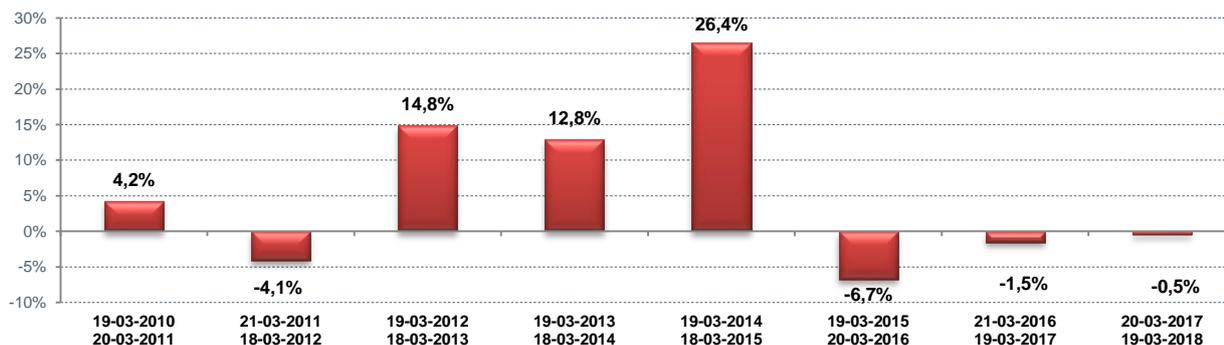
Pour plus d'informations sur les scénarios de performance, veuillez consulter le [Document d'informations clés \('KID'\)](#) et le [Règlement de gestion](#) du fonds de placement interne Belfius Invest Accelerator 06-2026, documents dans lesquels sont repris des scénarios calculés sur la base de la [méthodologie du Règlement européen PRIIPs \(Règlement UE n° 1286/2014\)](#).

À quoi pouvez-vous vous attendre si vous vendez avant l'échéance finale ?

Si vous vendez cette assurance-vie avant l'échéance finale (rachat du contrat), la vente se fera à un prix qui peut être inférieur au prix de souscription. Il peut éventuellement en résulter une perte de capital (voir pour plus d'informations les rubriques «Rachat avant l'échéance finale» et «Risques», en particulier les parties concernant le «Risque de liquidité» et le «Risque de fluctuation de la valeur du contrat» à la page 4).

Performances annuelles de l'indice iStoxx Europe Demography 50 (Price) Index sur 8 ans

Cours de clôture au 19-03-2018: 186,27



Source: Bloomberg. Les performances passées ne présument en rien des performances futures.

Avertissement : L'indice iStoxx Europe Demography 50 (Price) Index est un nouvel indice, lancé en août 2015, et ne dispose donc que d'un historique très limité. Le graphique ci-dessus est fondé sur une simulation de performances basée sur les données du passé.

Belfius Invest Accelerator 06-2026

Contract d'assurance du type Branche 23 – Mars-avril 2018

Composition de l'indice iStoxx Europe Demography 50 (Price) Index au 19-03-2018

Company	Supersector	Country
ABERTIS INFRASTRUCTURAS	Industrial Goods & Services	ES
ALLIANZ	Insurance	DE
AXA	Insurance	FR
BASF	Chemicals	DE
BPOST SA	Industrial Goods & Services	BE
CASTELLUM	Real Estate	SE
CEZ	Utilities	CZ
DAIMLER	Automobiles & Parts	DE
DANSKE BANK	Banks	DK
DEUTSCHE TELEKOM	Telecommunications	DE
ELISA CORPORATION	Telecommunications	FI
ENAGAS	Utilities	ES
ENI	Oil & Gas	IT
EVONIK INDUSTRIES	Chemicals	DE
FREENET	Telecommunications	DE
GAS NATURAL SDG	Utilities	ES
GIVAUDAN	Chemicals	CH
GJENSIDIGE FORSIKRING	Insurance	NO
GLAXOSMITHKLINE	Health Care	GB
HAMMERSON	Real Estate	GB
HSBC	Banks	GB
IBERDROLA	Utilities	ES
ICADE	Real Estate	FR
INDUSTRIVARDEN A	Financial Services	SE
KLEPIERRE	Real Estate	FR
KOMERCNI BANKA	Banks	CZ
KUEHNE + NAGEL	Industrial Goods & Services	CH
LEGAL & GENERAL GRP	Insurance	GB
LUNDBERGFÖRETAGEN B	Real Estate	SE
NATIONAL GRID	Utilities	GB
NOVARTIS	Health Care	CH
ORANGE	Telecommunications	FR
PHOENIX GROUP HDG.	Insurance	GB
PROXIMUS	Telecommunications	BE
RED ELECTRICA CORPORATION	Utilities	ES
ROYAL DUTCH SHELL A	Oil & Gas	GB
SANOFI	Health Care	FR
SKANDINAVISKA ENSKILDA BK A	Banks	SE
SVENSKA HANDELSBANKEN A	Banks	BE
SWEDBANK	Banks	SE
SWISS LIFE HLDG	Insurance	CH
SWISS REINSURANCE	Insurance	CH
TELIA COMPANY	Telecommunications	SE
TERNA	Utilities	IT
TOTAL	Oil & Gas	FR
TRELLEBORG B	Industrial Goods & Services	SE
UNIBAIL-RODAMCO	Real Estate	FR
UNITED UTILITIES GRP	Utilities	GB
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Utilities	FR
VODAFONE GRP	Telecommunications	GB

Source: www.stoxx.com/index-details?symbol=SXED50P

SOUSCRIPTION

Période de souscription: du 26-03-2018 au 30-04-2018 inclus avant 21 heures (sauf clôture anticipée).

Date de paiement: prélèvement le 07-05-2018. Si, à cette date, le montant n'a pu être prélevé du compte, le contrat ne prendra pas effet.

CARACTÉRISTIQUES DÉTAILLÉES

Type de produit: contrat d'assurance-vie de droit belge (Branche 23) lié à un fonds d'investissement à durée déterminée (ci-après le «fonds d'investissement fermé»).

Compagnie d'assurances: Belfius Insurance SA, filiale à 100% de Belfius Banque SA, avenue Galilée 5, 1210 Bruxelles, agréée sous le n° de code 37 pour exercer les activités d'assurance-vie.

Agent d'assurances: Belfius Banque SA, Boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles, reconnue comme agent d'assurances sous le numéro FSMA 019649 A.

Émetteur de l'obligation sous-jacente: Belfius Financing Company SA, société de droit luxembourgeois, filiale à 100% de Belfius Banque SA.

Garant de l'obligation sous-jacente: Belfius Banque SA (notation S&P: A-, perspective stable / Moody's: A2, perspective positive / Fitch: A-, perspective stable). Un rating (ou «notation») est donné à titre indicatif et ne donne aucune recommandation pour l'achat, la vente ou la conservation des titres de l'émetteur. Le rating peut à tout moment être suspendu, modifié ou retiré. Vous trouverez plus d'informations concernant les ratings de crédit sur www.belfius.be/notationdecredit.

Les avis de ratings sont à consulter sur www.belfius.com.

Durée du contrat: 8 ans 1 mois et 1 jour, du 08-05-2018 au 09-06-2026.

Stratégie d'investissement: Le fonds d'investissement qui est lié au contrat d'assurance-vie "Belfius Invest Accelerator 06-2026" vise un double objectif: d'une part, le maintien de la prime nette investie à la date finale du contrat et, d'autre part, l'octroi d'une valeur potentielle ajoutée sur le montant net investi à la date finale mentionnée dans le contrat, en fonction des performances de l'indice sous-jacent: l'indice iStoxx Europe Demography 50 Price Index.

Valeur initiale et finale de l'indice iStoxx Europe Demography 50 (Price) Index

Valeur initiale: cours de clôture le 15-05-2018.

Valeur finale: cours de clôture le 26-05-2026.

Vous pouvez suivre l'évolution de cet indice sur www.stoxx.com/index-details?symbol=SXED50P

Montant de souscription: minimum 1.000 euros et ensuite par tranche de 1.000 euros, majoré de la taxe d'assurance.

Le montant net à investir est affecté à l'acquisition d'unités du fonds Belfius Invest Accelerator 06-2026 et donne lieu à la conversion en un nombre entier d'unités de ce fonds. La valeur d'inventaire de l'unité peut être consultée dans une agence de Belfius Banque ou sur le site www.belfius.be

Remboursement du capital: l'objectif est, à l'échéance finale du contrat, de verser au souscripteur minimum 100% des primes nettes payées (versements nets – rachats), en fonction de la valeur des unités du fonds d'investissement fermé, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur ou du garant de l'obligation sous-jacente.

FRAIS À CHARGE DU SOUSCRIPTEUR/LE(S) BÉNÉFICIAIRE(S)

Frais liés au contrat d'assurance et au fonds d'assurance

Frais de gestion pour le fonds d'assurance interne: aucuns.

Rachat avant l'échéance finale: En cas de rachat total ou partiel, des frais de sortie de 1,00% sont à charge du preneur d'assurance.

En cas de rachat au cours des 8 premières années du contrat, un précompte mobilier est retenu – voir paragraphe 'Fiscalité' à la page 4.

Remboursement du capital à l'échéance finale : pas de frais.

Frais liés à l'obligation sous-jacente et inclus dans le prix d'émission de 100%

Frais uniques pour la distribution du produit (compris dans le prix d'émission de 100%) : 0,48% (0,06% par an) de la valeur nominale du montant souscrit

Frais courants: 0,48% par an ou 3,84% au maximum de la valeur nominale du montant souscrit si l'obligation structurée est détenue dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale. Vous trouverez plus d'informations concernant ces frais dans le Document d'informations clés ('KID').

Belfius Invest Accelerator 06-2026

Contract d'assurance du type Branche 23 – Mars-avril 2018

PROTECTION DES DÉPÔTS

Les montants investis dans des contrats d'assurance-vie Branche 23 ne sont pas protégés par le Fonds spécial de protection des dépôts et des assurances vie.

FISCALITÉ

Selon la législation fiscale actuelle, qui peut être sujette à des changements, les principes suivants sont d'application pour les investisseurs particuliers ayant leur domicile fiscal en Belgique.

Précompte mobilier:

- les prestations en cas de vie versées après 8 ans à partir de la date de début du contrat sont exonérées de précompte mobilier
- en cas de rachat au cours des 8 premières années du contrat, un précompte mobilier de 30% est retenu, calculé sur la plus-value (différence entre, d'une part, les montants payés ou octroyés et, d'autre part, le total des primes versées).

Taxe d'assurance: une taxe d'assurance de 2% sur les primes versées est due.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le Document d'informations clés ('KID'), le document 'Information précontractuelle complémentaire', le règlement de gestion du fonds ainsi que les conditions générales. Ce produit est soumis à la législation fiscale belge. Les autres investisseurs que les investisseurs particuliers ayant leur domicile fiscal en Belgique sont priés de s'informer sur le régime fiscal qui leur est applicable.

DOCUMENTATION

Avant d'investir, les investisseurs potentiels sont invités à prendre connaissance du contenu complet du Document d'informations clés ('KID'), du document « Information précontractuelle complémentaire », du règlement de gestion du fonds ainsi que des conditions générales. Ces documents sont disponibles gratuitement dans les agences de Belfius Banque, qui assure le service financier, ainsi que sur www.belfius.be.

Les investisseurs potentiels sont également invités à prendre connaissance du contenu complet du prospectus de base du 26-09-2017 (le Notes Issuance Programme) et les suppléments des 27-02-2018 et 17-04-2018, approuvés par la FSMA, ainsi que du document des Final Terms en anglais (du 23-03-2018) et du résumé du prospectus de base en français et en néerlandais (disponibles gratuitement dans les agences de Belfius Banque, qui assure le service financier, ainsi que sur www.belfius.be ou sur www.belfius-financingcompany.lu).

Règlement de gestion: Dans une situation éventuelle de liquidation du fonds, les souscripteurs auront le choix entre un transfert gratuit vers un autre fonds ou le résultat de la liquidation. Le règlement de gestion peut être modifié par l'assureur sous réserve de notification au souscripteur via le rapport annuel.

SERVICE PLAINTES

Service Plaintes - Une plainte? Contactez d'abord votre agence, votre conseiller financier ou le service Gestion des plaintes, boulevard Pachéco, 44 à 1000 Bruxelles, ou envoyez un e-mail à: claim@belfius.be.

Negotiation - Vous n'êtes pas satisfait de la réponse? Adressez-vous à Belfius Banque SA, Negotiation (RT15/14), boulevard Pachéco, 44 à 1000 Bruxelles, ou envoyez un e-mail à negotiation@belfius.be.

Vous ne trouvez pas immédiatement la solution après avoir contacté les services précités? Adressez-vous à l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (www.ombudsman.as).



Comfort

Vous trouverez de plus amples informations sur www.belfius.be/approcheinvestissements.

Avant d'investir dans ce produit d'assurance (Branche 23), veuillez vérifier que vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment, que vous comprenez les risques qui y sont liés.

Si la banque vous recommande ce produit financier dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra estimer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et de votre expérience dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.

Dans le cas où aucun conseil en investissement n'est fourni, la banque devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisantes eu égard au produit concerné.

Dans le cas où ce produit ne vous conviendrait pas, elle doit vous en avertir. Par exception, l'évaluation précitée peut, sous certaines conditions, ne pas être effectuée lorsque la transaction envisagée concerne un instrument financier non complexe et que le service est fourni à l'initiative du client.

Ce produit d'assurance s'adresse aux investisseurs qui ont une connaissance ou une expérience suffisante pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument complexe (notamment une familiarisation avec l'indice sous-jacent).

RISQUES

Description des risques principaux: investir dans le contrat d'assurance-vie Belfius Invest Accelerator 06-2026 peut comporter les risques suivants liés au fonds d'investissement 'Belfius Invest Accelerator 06-2026':

- un **risque de crédit:** si l'émetteur et le garant d'une obligation dans laquelle le fonds lié au contrat d'assurance-vie investit, sont en défaut de paiement (par exemple, à la suite d'une faillite), vous courez le risque que votre capital initialement investi ne soit remboursé que partiellement, voire pas du tout, à l'échéance finale. Le souscripteur supporte le risque financier de l'opération. Si Belfius Banque venait à connaître de graves problèmes de solvabilité, l'obligation structurée sous-jacente pourrait être annulée, en tout ou en partie, ou converties en instruments de capitaux propres (actions) (dit «bail-in»), sur décision du régulateur. Dans ce cas, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre la totalité ou une partie du montant investi et la plus-value.
- un **risque de liquidité:** l'investisseur qui voudrait procéder à un rachat avant l'échéance finale devra le faire à la valeur des unités correspondant au cours déterminé par Belfius Insurance SA en fonction des paramètres de marché du moment et de la valeur de l'obligation sous-jacente composant le «Belfius Invest Accelerator 06-2026 fonds». En conséquence, cela pourrait induire un prix de rachat inférieur ou supérieur au prix de la prestation à l'échéance finale du contrat.
- un **risque de fluctuation de la valeur du contrat (risque de marché):** la valeur des unités fluctuera en fonction de paramètres de marché tels que la santé financière de l'émetteur des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et la volatilité des marchés.
- le **risque financier** sera entièrement supporté par le souscripteur.

Vous trouverez de plus amples informations sur les différents risques sur www.belfius.be/risques-investissements

Les investisseurs non-résidents belges ne peuvent pas souscrire au contrat d'assurance Belfius Invest Accelerator 06-2026.

Conditions valables au 26-03-2018 – Le présent document est une communication marketing et ne peut pas être considéré comme un conseil en investissements.

Éditeur responsable : Belfius Banque SA, boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles – Tél. : 02 222 11 11 – IBAN : BE23 0529 0064 6991 – BIC : GKCCBEBB – RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 – FSMA n° 019649 A.

Comment souscrire?

Vous pouvez souscrire du **26-03-2018 au 30-04-2018 inclus** avant 21 heures (sauf clôture anticipée) dans votre agence Belfius Banque.

Vous pouvez adresser toutes vos questions à Belfius Connect au 02 222 12 01 ou via «Contact» sur le site www.belfius.be.